

Commission paritaire du 17 mai 2004  
Conseil de Direction du 24 mai 2004

## **INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS**

### **Proposition de résolutions**

1. Les présentes résolutions annulent et remplacent les résolutions votées par la Commission paritaire du 21 juin 1999 et le Conseil de Direction du 28 juin 1999.
2. Le Cycle du diplôme de l'IEP de Paris (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années d'études – niveau master), offre une formation générale de haut niveau comprenant d'un tronc commun d'enseignements fondamentaux - Economie, Espace mondial, Enjeux politiques - l'étude d'une science sociale et de deux langues étrangères. Chaque élève doit en outre choisir une formation professionnalisante dès son entrée en 4<sup>ème</sup> année. Cette dernière propose des enseignements de spécialisation et la conduite d'un projet collectif.
3. La scolarité du diplôme est organisée sur quatre semestres comportant 14 semaines chacun. Un semestre est consacré à un stage ou à un séjour dans une université partenaire de Sciences Po. Le séjour d'études doit avoir lieu, sauf dérogation, à l'étranger.
4. A la fin du quatrième semestre, chaque étudiant passe les épreuves du diplôme de l'IEP de Paris. Ces épreuves sont au nombre de deux : un oral de langue vivante et un exposé oral ('Grand O') portant au choix de l'étudiant sur l'une des trois disciplines du « tronc commun ».
5. Les conditions d'obtention du diplôme sont les suivantes :

Avoir été élève pendant au moins quatre semestres ;

Avoir suivi :

- un enseignement de science sociale ;
- les trois enseignements de « tronc commun » : Economie, Enjeux politiques, Espace mondial ;
- deux langues vivantes par semestre ;
- un semestre « hors les murs » consacré à la réalisation d'un stage ou d'un séjour d'études universitaire ;
- un projet collectif ;
- les enseignements de spécialisation définis par la mention du master au sein de laquelle l'étudiant est inscrit.

Avoir passé les deux épreuves du diplôme ;

Avoir acquis 125 ECTS crédits au cours des quatre semestres (chaque semestre peut donner lieu à l'obtention de 25 à 35 crédits ECTS et les épreuves du diplôme 20).